

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving  
- PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
TPSGC/PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Self improving Inference Prototype	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W7701-135515/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W7701-135515	<b>Date</b> 2012-10-25
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$QCL-002-14900	
<b>File No. - N° de dossier</b> QCL-2-35353 (002)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-11-09</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Brisebois, Aline	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcl002
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 649-2883 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Titre: Prototype d'inférence auto-améliorant (SIAA) de l'analyse tactique graphique (ATG) et de l'analyse de tactique graphique d'un environnement opérationnel [ATG(EO)]

### Modification à la soumission no. 002

**Vous trouverez ci-dessous des questions qui ont été posées par des soumissionnaires potentiels. Vous devez prendre en considération ces informations lors de la remise de votre proposition.**

- Q4- Aux critères 3.3, 3.4 et 3.5 (pages 19-20-21) du RFP (version anglaise) on indique: 60 pts: Between 60 and 120 months of professional experience directly related to the topic of interest. 40 pts: 60 months or more of professional experience directly related to the topic of interest. Il semble donc y avoir incohérence dans l'attribution des points pour une expérience de plus de 60 mois. Pour chacun de ces mêmes critères (3.3, 3.4 et 3.5) on indique: the number of weeks worked on a specific task should be specified" "The tasks done in the professional context should be detailed for every week." Est-ce qu'il s'agit d'une erreur ou si on veut effectivement le détail de chaque semaine de travail. Dans ce dernier cas, pour une ressource qui aurait le maximum de points pour un critère (i.e. 80 points) il faudrait décrire en détail chacune des 520 semaines (120 mois) de travail, et ce pour une seule personne et un seul de ces trois critères. Est-ce vraiment ce qui est demandé?
- R4- En effet, la grille devrait se lire comme suit:  
80 points : Plus de 120 mois d'expérience professionnelle en lien direct avec le sujet d'intérêt.  
60 points : De 60 à 120 mois d'expérience professionnelle en lien direct avec le sujet d'intérêt.  
40 points : De 24 à 60 mois d'expérience professionnelle en lien direct avec le sujet d'intérêt.  
20 points : De 12 à 24 mois d'expérience professionnelle en lien direct avec le sujet d'intérêt.  
10 points : Moins de 12 mois d'expérience professionnelle en lien direct avec le sujet d'intérêt.  
0 pt: Aucune expérience professionnelle en lien direct avec le sujet d'intérêt.
- Q5- Pour chacun de ces mêmes critères (3.3, 3.4 et 3.5) on indique: "the number of weeks worked on a specific task should be specified" "The tasks done in the professional context should be detailed for every week." Est-ce qu'il s'agit d'une erreur ou si on veut effectivement le détail de chaque semaine de travail. Dans ce dernier cas, pour une ressource qui aurait le maximum de points pour un critère (i.e. 80 points) il faudrait décrire en détail chacune des 520 semaines (120 mois) de travail, et ce pour une seule personne et un seul de ces trois critères. Est-ce vraiment ce qui est demandé?
- R5- Les tâches réalisées dans le contexte professionnel devraient être présentées en détail pour chaque semaine. Cependant, si une tâche a été effectuée sur une période de plusieurs semaines, il n'est pas nécessaire de répéter la même information pour chaque semaine. L'idée est de refléter précisément la nature du travail accompli et de mettre en évidence la façon dont ce travail s'applique au sujet d'intérêt.
- Q6- Nous avons aussi remarqué qu'en page 5 on mentionne que la période du contrat est "from date of Contract for a period of 15 months". Si on suppose que le contrat débutera vers la fin de novembre 2013 cela implique que la période du contrat se terminerait à la fin de février 2014. En page 9, le tableau financier à utiliser indique que la dernière période se termine le 30 Janvier 2014. Doit-on présenter un plan qui se termine le 30 Janvier 2014 ou 15 mois après la date de début estimée du contrat (probablement fin février ou début mars 2014)?
- R6- La période du contrat est à partir de la date du contrat au 30 janvier 2014.

Q7- "If numerous people are identified, the global score will be attributed based on the relative involvement of each expert in the tasks dealing with Service Oriented Architecture"

Est-ce que "tasks" fait ici référence aux tâches du projet définies dans le SOW (7 tâches), auquel cas il faudrait que le client ou nous-mêmes spécifions quelles sont parmi les 7 tâches celles qui ont à voir avec du SOA? Ou alors est-ce qu'on fait référence à une tâche générale regroupant toutes les activités reliées à du SOA durant le projet?

R7- Par "tâches relatives à l'architecture axée sur le service.", on fait référence à une tâche générale regroupant toutes les activités reliées à du SOA durant le projet.

Q8- "A person may be proposed for more than one topic of interest" Est-ce que "Topic of interest" réfère à la liste des "subjects" mentionnés à la suite (a., b., c. et d.)? Et si une ressource est proposée, disons pour 2 de ces sujets, est-ce que elle sera évaluée également pour les 2 autres et obtiendra 0 points pour ces 2 autres sujets?

R8- Dans "Une personne pourrait être proposée à l'égard de plusieurs sujets d'intérêt.", "sujet d'intérêt" désigne le sujet général (e.g. pour 3.5 "l'Architecture Axée sur les services). Chaque ressource proposée sera évaluée sur tous les sous sujets (e.g., pour 3.5: a, b, c, d).

Q9- 3- "Each subject will be evaluated on 100 points multiplied by the relative importance of the subject" Si plusieurs ressources sont proposées pour un même sujet, est-ce les points attribués à l'évaluation du sujet seront calculés en additionnant les mois d'expérience et/ou formation de chaque ressource proposée pour le sujet, en faisant une moyenne, ou autre? Afin de simplifier les réponses à ces questions et pour nous permettre de proposer les meilleures ressources possibles, voici un exemple que nous vous soumettons et pour lequel nous aimerions obtenir le calcul détaillé de la note qui serait attribuée.

Ex. Considérons uniquement le critère 3.5 (Competence of the personnel in SOA).

Ce critère est coté sur un total de 35 points.

Supposons que nous proposons 2 ressources en vertu de ce critère:

La ressource R1 est proposée uniquement pour les sujets a. et b.,

la ressource R2 est proposée uniquement pour les sujets a. et d., aucune ressource n'est proposée pour le sujet c. L'expérience pertinente des 2 ressources est la suivante:

a. 3-Tier Software Architecture (50%)

R1: 125 mois d'exp., aucune formation/certif. R2: 135 mois d'exp. + 2 certifications

b. Web Services Architecture (20%)

R1: 80 mois d'exp., aucune formation/certif.

d. Client Tier RIA (10%)

R2: 40 mois d'exp., aucune formation/certif.

Et on estime que: la ressource R1 effectuera 250 heures de travail relié au SOA et la ressource R2 effectuera 400 heures de travail relié au SOA.

Quel serait alors le détail des calculs effectués pour obtenir une note sur 35 points?

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7701-135515/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7701-135515

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

QCL-2-35353

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

A9- Considérons l'exemple suivant:

La ressource R1 et R2 sont proposées pour le sujet 3.5 L'expérience pertinente des 2 ressources est la suivante:

a. 3-Tier Software Architecture (50%) R1: 125 mois d'exp., aucune formation/certif. R2: 135 mois d'exp. + 2 certifications  
b. Web Services Architecture (20%) R1: 80 mois d'exp., aucune formation/certif.  
c. Client Tier RIA (10%) R2: 40 mois d'exp., aucune formation/certif.  
Et on estime que: la ressource R1 effectuera 250 heures de travail relié au SOA et la ressource R2 effectuera 400 heures de travail relié au SOA.  
Temps total accordé au SOA: 650 heures. R1 fait 38% du temps. R2 fait 62% du temps.

R1 obtiendrait le pointage suivant:

a: 80 b: 60 c: 0 d: 0

$80 \times 0.5 + 60 \times 0.2 = 52$

$52 \times 38\% = 20$

R2 obtiendrait le pointage suivant:

a: 80+20=100 b: 0 c: 0 d: 40

$100 \times 0.5 + 40 \times 0.1 = 54$

$54 \times 62\% = 34$

TOTAL:

$20 + 34 = 54 / 100 = 18.9 / 35$

***Ce document est par la présente révisé, sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.***